

**N°18-03-041**

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 mars à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; FOURNIER A. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; BEAUBOIS B. ; BOIN E.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; LECAILLE S. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CRENLEUX L. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames DEGREMONT F. (donne pouvoir à ML BERQUEZ) ; WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à J. DELRUE)

Messieurs VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; FRANQUE G.A. ; GARENAUX M. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à N. DE JONGHE) ; CROQUELOIS J.M. ; GALLET J.M.

**Absent :**

Monsieur DUFOUR O.

Monsieur Jean GARDIN est élu secrétaire.

**OBJET : FINANCES – TERRAIN MULTISPORTS DE NIELLES-LES-BLEQUIN –  
ATTRIBUTION D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE**

**Rapporteur : Christian TELLIER**

Par délibération n° 16-02-13 du 25 février 2016, le conseil communautaire a décidé de soutenir les projets de réalisation de plateaux multisports communaux ou intercommunaux. Cette délibération énumère les critères d'éligibilité.

Les critères d'attribution de ce soutien financier sont les suivants :

- Participation de la CCPL à hauteur de 30 % maximum de l'investissement dans la limite de 20 000 € pour des communes ayant fait l'effort de se regrouper pour mettre en œuvre un plateau qui bénéficiera à l'ensemble de ces communes, la candidature devant être signée par l'ensemble des maires
- Participation de la CCPL à hauteur de 15 % maximum de l'investissement dans la limite de 10 000 € pour une commune seule

La commune de Nielles-les-Bléquin a déposé un dossier pour la réalisation d'un terrain multisports. Le coût prévisionnel HT de l'opération est de 61 357,50 €

La commune de Nielles-les-Bléquin portant l'opération seule, répond au 2<sup>ème</sup> cas de figure et pourrait donc bénéficier d'une aide communautaire de 15 % soit 9 203,63 €, arrondis à 9 204 €.

Le Maire de Nielles ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 43 voix POUR, **FIXE à 9 204 €**, l'aide communautaire au bénéfice de la commune de Nielles-les-Bléquin pour la réalisation de son terrain multisports, soit 15 % de la dépense prévisionnelle HT.

Le financement se fera sous forme de fonds de concours versé à la commune sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visé par le Trésorier et des justificatifs de subvention.

Pour extrait conforme.

Le Président,

